



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-151**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176954-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : MEDIATION SOCIALE-ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2020 A DUNES

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MEDIATION SOCIALE-ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2020 A DUNES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de l'appel à projets « Médiation Sociale », lancé au début de l'année 2019, plusieurs propositions émanant des associations ont été examinées lors d'un comité de pilotage inter-partenarial (État, Métropole Aix-Marseille Provence, bailleurs sociaux et Ville d'Aix-en-Provence) du mois de mai dernier.

A l'issue de cette étude des projets, l'ensemble des partenaires sus-cités ont retenu le projet présenté par l'Association Développement Urbain des Nouveaux Espaces Sociaux (DUNES) qu'il vous ai proposé d'accompagner au travers de la formalisation d'une convention d'objectifs plu ri-partite assortie d'une subvention.

Lors du Conseil municipal du 28 juin 2019, une convention avec l'association DUNES a été validée et a été signée par l'ensemble des partenaires. Celle-ci avait pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du projet « médiation, tranquillité et paisibilité dans les quartiers d'habitat social » au sein des parcs d'habitat social d'Aix en Provence d'Encagnane et du Jas de Bouffan.

L'action s'est déroulée sous la responsabilité de l'association dans les quartiers définis par la convention et a fait l'objet d'un comité de pilotage le 10 février 2020, conformément à l'article 9 de la convention initiale. Cette instance de pilotage a validé la reconduction du

dispositif et son extension sur d'autres parcs d'habitat social sensibles, nécessitant une amplification de l'équipe de médiation permettant de couvrir les nouvelles zones d'intervention tout en maintenant à l'identique l'action menée sur les zones actuelles.

Inscrite dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Aix en Provence 2020-2025 signée le 20 décembre 2019, cette action répond aux enjeux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et la Stratégie Nationale de Prévention de la délinquance 2020-2024.

C'est pourquoi, conformément à l'article 11 de la convention pluriannuelle d'objectif relative à la réalisation d'une action de médiation sociale urbaine dans les quartiers prioritaires d'Aix-en-Provence, l'extension de la couverture territoriale fera l'objet ultérieurement d'un avenant.

Ce document cadre ayant pour objet de confirmer l'engagement et le soutien complémentaire des partenaires lié à un élargissement territorial de l'action avec un nombre de médiateurs supplémentaires affectés à cette action par l'association.

Il visera également à définir les nouvelles modalités de soutien financier de cette extension et à y associer d'autres partenaires concernés que sont 13 Habitat, la SPLA et l'État.

Pour l'année 2020, la ville d'Aix-en-Provence a déjà versé une subvention de 20 000€ validée par décision du Maire conformément à l'ordonnance du 01 avril 2020 relatif à la continuité des services publics durant la période de crise sanitaire sans précédent traversée par notre pays.

Il vous est demandé de valider l'attribution du solde d'un montant de 20 000€ couvrant à la fois l'action initiale, la participation à son élargissement sur les autres quartiers ainsi que les actions éducatives prévues durant l'été 2020.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution d'une subvention pour **DUNES** ;
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document afférent à ce projet ;
- **DIRE** que la dépense globale de fonctionnement d'un montant de **20 000€ (vingt mille euros)** sera imputée sur la ligne budgétaire n°110 6574 921 1344, qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 14
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 38
Pour	: 38
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Elisabeth HUARD, Claudie HUBERT, Philippe KLEIN, Gaëlle LENFANT, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Marc PENA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Pierre SPANO

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»